



Demande de modification des prestations d'accueil préscolaire et parascolaire

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance	Accueillant.e en Milieu Familial (AMF)

L'enfant précité va débuter sa scolarité le

Un contrat de type **parascolaire** doit être établi **dès le 1er août 2025**.*

Dès lors, veuillez prendre note de la modification des prestations de l'accueil de l'enfant précité **dès le 1^{er} août 2025**.

Les horaires seront les suivants :

	Matin		Midi		Après-midi	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

L'enfant effectue le trajet école-domicile et domicile-école de l'AMF :

avec accompagnement **sans** accompagnement

Motif de la demande :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le nouveau contrat par mail à afj.ajema@aras-vd.ch ou par courrier postal à l'adresse, *Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne, Rue de Couvaloup 10. Case postal, 1110 Morges*

Lieu et date : Lieu et date :

Signature du parent : Signature de l'AMF :

* Les « Conditions générales de l'AFJ du Réseau AJEMA », art. 6 al. 6 stipulent :
La facturation de la redevance se fait sur une base annuelle d'ouverture. **L'année de référence est l'année scolaire.**